

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens  
Département de la SOMME  
Canton Amiens 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DÉLIBÉRATION N° 18/20260409

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE  
FONCTIONNEMENT AUX 19 CLASSES ELEMENTAIRES ET  
MATERNELLES POUR PARTICIPATION AUX SORTIES SCOLAIRES**

**THÉMATIQUE : 7.5.3 Subventions - Autres  
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)**

L'an deux mille VINGT-SIX, le **NEUF AVRIL**, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bruno VAQUEZ, Maire.

Membres présents : M. Mmes : Bruno VAQUEZ ; Pascal FINAZ ; Florence FRANCOIS ; Sébastien LECOCQ ; Anne MALARME ; Thierry DEVILLERS ; Blanche DELAUNAY ; Pascal BOUSSOUGANT ; Christophe SAUTIERE ; Cécile PAVIC ; Vanessa PLUMECOCQ ; Sabrina RENARD ; Bruno SEGUIN ; Thiphaine GRIMAUX ; Fabrice GACEL ; Guillaume DEVEAU ; Justine HUMBERT ; Martine RICARD ; Sébastien LEROUX ; Cédric GUILLEMOT ; Karine TALANDIER ; Laëtitia TARDIVEL ; Alexandre DESTALMINIL.

Absent(s) excusé(s) : Mme Marie-Thérèse DELARUE ; M. Léonard FÉLÉA.

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Pascal DENYS. ayant donné procuration à Mme Florence FRANCOIS.

Mme Delphine LEFEVRE. ayant donné procuration à Mme Anne MALARME.

**Nombre de conseillers**

- En exercice : 27	- Pour : 25
- Présents : 23	- Contre : 0
- Exprimés : 25	- Abstention : 0

Convocation : 03/04/2026

Secrétaire de séance : Christophe SAUTIERE

Dans une volonté de participer aux frais de sorties scolaires pédagogiques, il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 € pour chacune des 19 classes élémentaires et maternelles.

A défaut de sortie scolaire, cette subvention pourra être utilisée pour financer la venue d'un intervenant extérieur.

La subvention sera versée sur le compte des deux coopératives scolaires de la façon suivante :

Coopérative de l'Ecole primaire Victoria/Saint Exupéry	13 classes	100€/classe	<b>1 300 €</b>
Coopérative de l'Ecole maternelle Le Petit Prince	6 classes	100€/classe	<b>600 €</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>1 900 €</b>

Le Conseil Municipale, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 100€ à chacune des 19 classes élémentaires et maternelles pour participer aux frais de sorties scolaires ou à la venue d'un intervenant extérieur,

**DIT** que la commune procédera au versement d'un montant de 1300 € sur le compte de la coopérative de l'école Victoria/Saint Exupéry et au versement d'un montant de 600 € sur le compte de la coopérative de l'école maternelle Le Petit Prince,

**DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 compte 6574 du budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

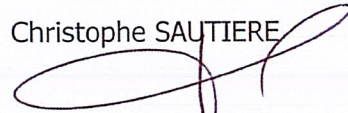
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Fait à Villers Bretonneux, le 9 avril 2026

Le Secrétaire de séance,

Christophe SAUTIERE



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le  
et publication ou notification le

16 AVR. 2026

Le Maire,

Bruno VAQUEZ


14 AVR. 2026

Le Maire,

Bruno VAQUEZ


Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux  
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>18_20260409</b>
Objet :	<b>18-20260409 Attribution subvention fonctionnement 19 classes écoles</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - autres
Identifiant unique :	080-218007508-20260409-18_20260409-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 080-218007508-20260409-18_20260409-DE-1-1_0.xml	text/xml	936 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 18_20260409 Attribution subvention fonctionnement 19 classes __coles.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20260409-18_20260409-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	757 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	14 avril 2026 à 10h41min48s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	14 avril 2026 à 11h01min43s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	14 avril 2026 à 11h03min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 avril 2026 à 11h03min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 avril 2026 à 11h03min54s	Reçu par le MI le 2026-04-14